



# Arrêté fédéral concernant la prorogation du crédit-cadre de cautionnement destiné à l'acquisition de moyens d'exploitation dans le transport régional de voyageurs

du 17 décembre 2020

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 5 juin 2020<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

Le crédit-cadre de 11 milliards de francs destiné à couvrir les cautionnements de la Confédération pour l'acquisition de moyens d'exploitation en transport régional de voyageurs est prorogé jusqu'au 31 décembre 2030.

## **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des États, 15 septembre 2020

Le président: Hans Stöckli  
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 17 décembre 2020

Le président: Andreas Aebi  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF 2020 5321

